

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Direction des finances communales

MCH2 - vd.ch/mch2



Changements MCH2 pour ma commune

Slides d'information pour site Internet MCH2

12 octobre 2022



Ordre du jour



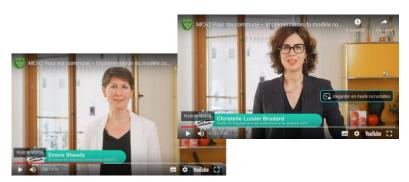
- Contexte / Objectifs
- Structure / Plan comptable
- Comptabilisation des immobilisations
- Non réévaluation du patrimoine financier
- Préfinancements / Amortissements supplémentaires
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexe aux comptes



Contexte



- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010-2014: 1^e GTT
- 2016-2019: Relance et accompagnement travaux KPMG
- 2019-2022: GTT UCV MCH2
- 2022: Manuel et table de conversion & Démarrage travaux pilotes





Contexte









MCH1

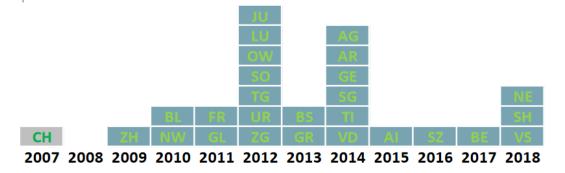


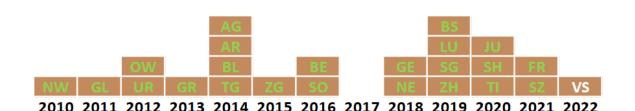
MCH2



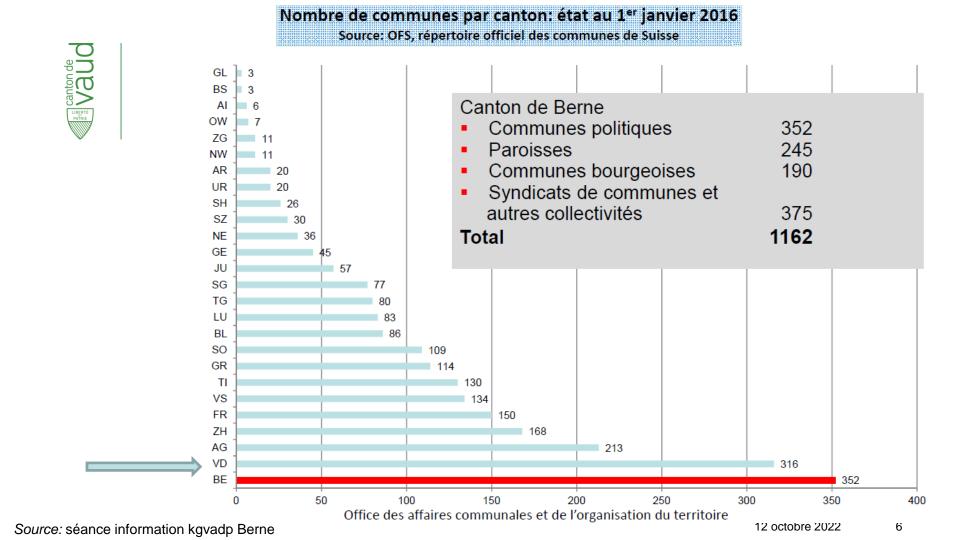
Confédération | cantons | communes Année d'introduction du MCH2







Source: www.srs-cspcp.ch





Objectifs



- Harmonisation / comparabilité
- Rapprochement normes internationales (IPSAS)
- Transparence / Image fidèle
- Fiabilité des bases
- Statistiques

Améliore la lisibilité en faveur de la population



Quels changements pour ma commune?



- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Compte des investissements
- Tableau de flux de trésorerie (TFT)
- Annexe aux comptes

Note: maintien de la distinction entre patrimoine administratif et patrimoine financier, pas de réévaluation du patrimoine financier



Structure



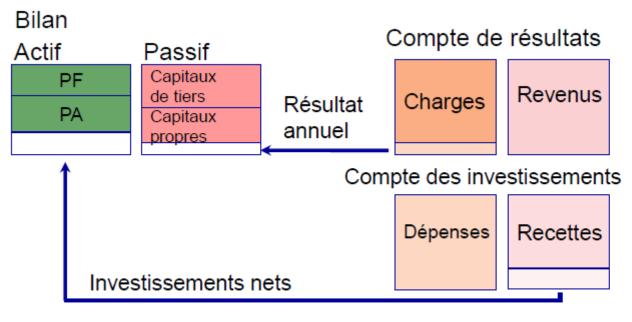


Tableau des flux de trésorerie

Provenance et utilisation des ressources:

• activité d'exploitation

• activité d'investissement

• activité de financement



Plan comptable plus détaillé



					BILAN					
l		Actif			C	OMPTE I	OMPTE DE RÉSULTATS			
0		Patrimoine .	3 Charges			COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
00		Disponibilités terme	30		Charges de personnel				- Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années.	
	1000	Caisse	300		Autorités et commissions	5		Dépenses d'investissement	Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif. - Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période	
	1001	Poste		3000	Salaires des autorités et con				comptable, c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées dans le groupe par nature 14 Patrimoine administratif (compte de contrepartie : 6900 Report au bilan).	
						50		Immobilisations corporelles	 Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou l'établissement d'immobilisations corporelles, qui sont requise pour la réalisation des tâches publiques. 	
	1002	Banque		3001	Paiements aux autorités et commissions		500	Terrains	- Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelé - Il s'acit de comptabiliser dans ce compte les investissement	
			301		Salaires du personnel admin d'exploitation				activés au bilan dans le compte 1400 Terrains PA.	
_	1003	Placements à marché moné		3010	Salaires du personnel admin d'exploitation	501		Routes / Voies de communication	 Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemin de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas porté à l'actif de manière séparée. Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissements activés au bilan dans le compte 1401 Routes / Voies de 	
X	XX	.XX				_	_		activés au bilan dans le compte 1401 Routes / Voies de communication .	







Plan comptable



- Plus détaillé et harmonisé
- Classification par nature
 - Bilan: 4 positions XXXX.XX
 - Compte de résultats (~ fonctionnement): 4 positions XXXX.XX
 - Compte des investissements: 3 positions XXX
- Classification fonctionnelle (~ administrative): 4 positions
 - Compte de résultats (XXXX.XXXXXXX) et investissements (XXXX.XXXX)
- Classification ad hoc: structure dicastères ou administration

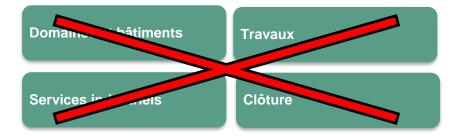


Classification fonctionnelle



- 0 Administration générale
- 1 Ordre et sécurité publics, défense
- 2 Formation
- 3 Culture, sport et loisirs, église
- 4 Santé

- 5 Prévoyance sociale
- 6 Trafic et télécommunications
- 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 Economie publique
- 9 Finances et impôts



- La même pour Confédération, cantons et communes
- Plus détaillée et plus adaptée aux nouveaux enjeux (28 fonctions PCV contre 108 fonctions MCH2 pour les communes vaudoises).



Classification par nature Charges et revenus du compte de résultats

Compte de fonctionnement (PCV)

3 CHARGES

32 Intérêts passifs

30 Autorités et personnel 31 Biens, services, marchandises

33 Amortissements (PA + PF)

34 Non utilisé dans PCV

36 Aides et subventions

37 Non utilisé dans PCV

39 Imputations internes

41 Patentes, concessions

42 Revenus du patrimoine

47 Non utilisé dans PCV

49 Imputations internes

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

44 Parts à des recettes cantonales

46 Autres participations et subventions

4 REVENUS

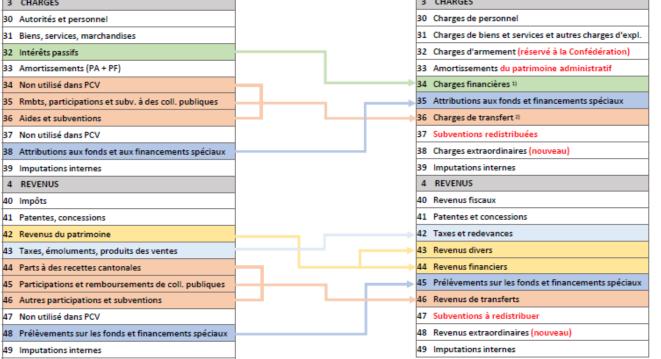
40 Impôts



MCH2

pour ma

commune



Y compris amortissements du patrimoine financier

²⁾ Y compris amortissements des subventions à l'investissement



Compte de résultats



Charges d'exploitation 30 Charges de personnel 31 Biens et services 33 Amortissements PA 35 Attributions aux FSp et fonds 36 Charges de transferts 37 Subventions redistribuées	Revenus d'exploitation 40 Revenus fiscaux 41 Patentes et concessions 42 Taxes 43 Revenus divers 45 Prélèvement sur les FSp et fonds 46 Revenus de transferts 47 Subventions à distribuer	Résultat d'exploitation
Charges financières [34]	Revenus financiers [44]	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires [38]	Revenus extraordinaires [48]	Résultat extraordinaire
		Résultat total



Compte des investissements par nature



5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
50 Immobilisations corporelles	60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier
51 Investissements pour le compte de tiers	61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers
52 Immobilisations incorporelles	62 Ventes d'immobilisations incorporelles
	63 Subventions d'investissement acquises
54 Prêts	64 Remboursements de prêts
55 Participations et capital social	65 Transferts de participations
56 Propres subventions d'investissement	66 Remboursements de propres subventions d'investissement
57 Subventions d'investissement redistribuées	67 Subventions d'investissement à redistribuer
58 Investissements extraordinaires	68 Recettes d'investissement extraordinaires
59 Report au bilan	69 Report au bilan



Classification par nature Bilan



- 4 grands comptes
 - 10 Patrimoine financier (PF)
 - 14 Patrimoine administratif (PA)
 - 20 Capitaux de tiers
 - 29 Capital propre

- Sous-comptes similaires à PCV, mais avec plus de détails, même si parfois à la marge (4 positions vs 3 positions)
- Exemple:

MCH2	Désignation ▼	PCV
1002	Banque	9102 Banque
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	9102 Banque
1004	Cartes de débit et de crédit	9102 Banque
1009	Autres disponibilités	9102 Banque



Patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF)



PA:

- Sert directement à l'exécution des tâches publiques
- Est affecté à un but public

• PF:

 Peut être vendu à tout moment sans que l'exécution des tâches publiques ne soit entravée



Patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF)



Patrimoine administratif	Patrimoine financier
Bâtiments scolaires	Immeubles locatifs (sans lien avec une quelconque tâche publique)
Bâtiments administratifs	Papiers-valeurs (à des fins de placement)
Routes	Immeubles destinés à la vente
Participations dans des entreprises sous- traitantes qui exécutent des tâches publiques	Instruments financiers dérivés (à des fins de couverture de risques)
Forêts, pâturages, cours d'eaux, etc.	



Non réévaluation du patrimoine financier



- Dérogation à MCH2 reprise Etat
- Approche prudente à défaut de donner une image fidèle
- Tableau des immobilisations PF même si valeur au bilan à 0
 - valeur fiscale, et
 - revenus (charges facultatives)



Début des amortissements



- Au plus tard l'année qui suit la mise en exploitation
- 3 variantes
 - Début des travaux (= premier franc dépensé)
 - Début d'utilisation
 Variante recommandée par la CDF
 - Année après le début d'utilisation (N+1)
- Choisir une variante et s'y tenir



Durée des amortissements



Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement (en année)	,			
Terrains	Aucun amortissement				
Bâtiments, terrains bâtis	3âtiments, terrains bâtis				
		20-40 (l'application d'une durée différente de 40 ans doit			
Travaux de génie civil	Routes	pouvoir être justifiée)	l		
	Canaux	40	ļ		
	Ponts	40	l		
Travaux de menue importance	10	l			
Biens meubles, machines, véhi	4-10	l			
	Plan d'aménagement local et régional, autres plans et études	10	,		
Immobilisations incorporelles	Autres: Droit de brevet, de raison de commerce, d'édition, de concession, de licence et autres droits d'utilisation, goodwill, etc.	5			
Informations	Matériel	5	l		
Informatique	Logiciels	5			
Installations traitement des dé	chets	30			

Durées obligatoires

- Approche prudente: reprise des minima recommandés MCH2
- Fourchettes: durée de base + justification si inférieure 40 ans
- Tableau supplémentaire pour les domaines spécialisés (STEPS, services industriels)



Durée des amortissements



Catégorie d'immobilisat d'épuration, traitement d'eau	Durée d'amortissement (en année)	
Bâtiments administratifs		30
Ouvrages d'exploitation (gros o	40	
Ouvrages sous-lacustre, captage	40	
Partie mécanique et électromé	20	
Partie électromécanique en mi	lieu agressif	20
Conduites d'eau potable ou d'é	60	
Réservoirs partie génie civil	60	
Réservoirs partie appareillage	30	
Organes de mesures, command	les et de régulation (MCR)	15



Amortissements crédits d'études



3 variantes:

- dès le premier franc dépensé sur 10 ans
- dès l'aboutissement des études financés par le crédit, également sur 10 ans
- en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'études
- Choisir une variante et s'y tenir
- Si non aboutis, amortis immédiatement



Trois autres nouveautés



- Comptes « en construction » au bilan
 - Immobilisations dont l'amortissement planifié n'a pas encore débuté
- Comptes séparés pour les amortissements non planifiés
 - Amortissement en cas de perte de fonctionnalité ou de destruction
 - Amortissement justifié économiquement ≠ amortissements supplémentaires
- Règles précises pour les écritures extraordinaires
 - Préfinancements, amortissements supplémentaires, réserves



Compte de résultats



Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total

Opérations provenant de **politique budgétaire**: réserves, préfinancements et amortissement supplémentaires



Préfinancements



Cas sans préfinancement

Investissement (140)

Amortissements (330)

1'000'000							
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10							

Cas avec préfinancement

Investissement (140) Préfinancement (293)

Amortissements (330)

Prél. préfin. (4893)

1'000'000									
1'000'000									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10



Amortissements supplémentaires



Logique MCH1

	Т	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	***
Extraordinaire	-100	
Résultat	-200	0

Logique MCH2

	Т	T+1
Opérationnel (am. planifié)	-100	-100
Extraordinaire	-100	+100
Résultat	-200	0



Réserve de politique budgétaire



Un seul et unique compte de réserve

- Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
- Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)

Fonds de rénovation

- Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
- Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves



Tableau des flux de trésorerie



Activité opérationnelle

Activité d'**investissement** et de **placement**

Principaux flux:

- 1.Recettes fiscales
- 2.Dépenses de personnel

Flux des:

- 1.Investissements PA
- 2.Placement PF

Investissements financés par les ressources propres?

Activité de **financement**

Principaux flux:

- 1.Entrées de liquidités provenant d'emprunts
- 2. Sortie de liquidités pour leur remboursement



Tableau des flux de trésorerie



- Partie intégrante du modèle comptable
- Renseigne sur l'origine des entrées et sorties de la trésorerie &
 l'autofinancement
- Modèle de calcul fourni avec détail des comptes
- Travail de la DFC en collaboration avec prestataires informatiques pour automatisation des TFT



Annexe aux comptes - obligatoire



Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement



Questions?



Direction des finances communales

Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80 – Courriel : finances-communales@vd.ch